— *Union des Travailleurs.* — Répétition générale ce soir, vendredi, à huit heures et demie.

CROIX. — *Société de secours mutuels Saint-Pierre.* — Assemblée générale dimanche, 28 juin, à huit heures et demie très précises du soir.

TOURCOING. — *Harmonie du Blanc-Seau.* — Répétition ce soir, vendredi.

— BLANC-SEAU. — *Club Moderne.* — Répétition demain soir, samedi.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille CATEL-GOFFEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François CATEL, Sergent Vétéran doyen des Sapeurs-Pompiers. Décoré de la Médaille de sauvetage de 2e classe. Décoré de la Médaille du Travail. Membre actif de la Société des Sauveteurs du Nord. Membre actif de la Société des Médaillés. Membre actif du Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne, veuf de Dame Camille-Caroline GOFFEZ, décédé à Roubaix, le 24 juin 1903, dans sa 81e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le vendredi 26 courant, à six heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 27 dudit mois, à neuf heures, en l'église Saint-Martin, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Rohan, 11.

Les amis et connaissances de la famille BRICE-NATALIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-par tdu décès de Monsieur Jules-Edouard BRICE, décédé à Roubaix, le 24 juin 1903, dans sa 50e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 27 courant, à huit heures et demie, et à la Messe qui sera célébrée le 7 juillet, à huit heures, en l'église Notre-Dame, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée, rue Blanchemaille 37.

Les amis et connaissances de la famille LECLERCQ-BOUTRY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Ferdinand LECLERCQ, veuf de Dame Adèle BOUTRY, décédé à Willems, le 25 juin 1903, à l'âge de 82 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 27 courant, à huit heures et demie, en l'église de Willems, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, en face du Calvaire de l'église, à huit heures un quart.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.
Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. Téléphone 627. (Fondée en 1870).

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 25 juin 1903

Présidence de M. CHANCEL, vice-président

Un audacieux cambriolage

Trois jeunes gens sont accusés d'un audacieux cambriolage, commis en plein jour, à Tourcoing, rue de l'Aurore, dans le quartier de la Croix-Rouge. Ce sont: Louis Janssens, 18 ans, ouvrier mécanicien, demeurant rue des Etudiants; Emile Wicart, 21 ans, journalier, rue de l'Industrie, et Leon Vanoverschelde, 20 ans, marchand des quatre saisons, rue du Laboureur. Tous trois se déguisaient en couvreurs ou en plombiers et se rendaient, le 5 juin, chez M. Castelain, qu'ils savaient absent. L'un d'eux grimpa sur la toiture, sous prétexte de la raccommoder, les deux autres restèrent en bas; ils dressèrent leurs échelles et se mirent en devoir d'accomplir le travail qu'ils avaient entrepris, c'est-à-dire de voler le zinc du toit..., ou pénétrer dans la maison pour y voler tout ce qu'on peut trouver... quand, tout à coup, la police suivant et arrêta les voleurs. Ils essayèrent bien un moment de prétendre qu'ils travaillaient là sérieusement, pour le compte d'un entrepreneur. Mais on trouva sur Janssens une somme de 10 francs, qu'il venait de voler dans la maison, en pénétrant par une tabatière.

Quelques jours avant, une tentative de vol du même genre avait été avortée par la bande chez M. Alfred Leveugle, rue de Beauvais, maisons Prévost. Aussi une surveillance attentive était-elle exercée et c'est ainsi que la police mit la main au collet sur les voleurs.

Louis Janssens, défendu par Me Dumortier, est condamné à un an de prison avec application de la loi Bérenger. Les deux autres inculpés, Leon Vanoverschelde et Emile Wicart, qui ont déjà eu affaire avec la justice, encourent chacun huit mois de prison.

—×—

COSTRE DES DOUANIERS. — Simon Haesaert, 25 ans, est au service militaire. Le 12 avril, étant en permission, il se trouvait à Neuville-en-Ferrain, et, naturellement, il fit un peu la fête. Vers sept heures et demie du soir, il arrivait au cabaret tenu par Mme Romanie Deniewer, femme Dufferq, et faisait du tapage; on le mit dehors. Avec une grosse pierre, il cognait sur la porte comme un sourd pour l'enfoncer, tandis que la cabaretière, effrayée, appelait au secours. Du poste, le brigadier de douanes Denis Dumazy entendit les cris: « A l'assassin! » Il se précipita pour donner de l'aide et aperçut le soldat Haesaert qui continuait à chercher à enfoncer la porte. Il lui adressa des observations et lui fit remarquer qu'il s'exposait à une peine disciplinaire. Pour toute réponse, Haesaert se retourna brusquement, lui envoya un coup de tête en pleine poitrine et prit la fuite vers la Belgique. On parvint à le rattraper près du bureau de douane et à le maîtriser.

Simon Haesaert est traduit devant le Tribunal pour coups à un agent de l'autorité publique; après plaidoirie de Me Rajat, il encourt 2 mois de prison, mitigés par l'application de la loi Bérenger.

A LA FOIRE. — La foire de Roubaix, comme toujours a amené son contingent de vols verbaux pour vols; comme toujours, ce sont des bandes de petits rôdeurs qui opèrent avec une rare habileté. Voici un trio: Désiré Lucas, 10 ans; son frère, Emile Lucas, qui a 16 ans depuis quelques jours et qui, sept fois poursuivi pour vol, a été sept fois rendu à ses parents; enfin, Charles Morant, 19 ans, également condamné. Le 20 avril, la bande tournait le long des boutiques de la foire, en quête d'un mauvais coup. Emile Lucas donna le signal devant la boutique de M. Adolphe Lankowitz, marchand-forain, demeurant à Lille, rue des Robrois, 1, poussa du coude pour la désigner, une grosse de cornets; Désiré Lucas la ramassa prestement, la passa à Morant et tout le monde prit la fuite. Ils avaient été vus et voilà comment ils sont maintenant l'objet de poursuites. Désiré Lucas est rendu à ses parents; Emile Lucas est envoyé en correction jusqu'à l'âge de 20 ans. Quant à Charles Morant, il lui est infligé une défaut 4 mois de prison.

AU CABARET. — Adolphe Houfflain, 23 ans, et Clément Parent, 46 ans, — le premier habitant de Baisieux, le second de Bondain, — vivaient depuis longtemps en assez mauvaise intelligence; la chose se gâta le 17 avril dernier. Houfflain se trouvait dans le cabaret de Mme Adeline Loridan, femme Poisain, à Baisieux, quand Parent entra et tendit la main à Houfflain qui la refusa... des gros mots, on finit par s'empoigner. Qui a commencé? Il est assez difficile de le comprendre, au milieu des diverses dépositions des témoins; toujours est-il que les deux belligérants reçurent chacun quelques horions.

Cette dispute a son dénouement en police correctionnelle où sont traduits Houfflain et Parent sous prévention de coups réciproques. Après plaidoiries de Me Brackers d'Hugo et Danchin, Adolphe Houfflain est condamné à 25 francs d'amende avec sursis; Clément Parent à 15 jours d'emprisonnement.

AFFAIRES DIVERSES. — Pour coups réciproques à Péronnes, 25 francs d'amende avec sursis: Clément Parent avec sursis à César Legrand, et à Angèle Delahaye, femme Legrand.

— Henri Frédéric, mendicité, 48 heures de prison. — Louis Lelièvre, 59 ans, journalier à Frelin, fraude de 2 k. 500 de tabac haché: vente 31 fr. 25, à Willems, coupable de Tempérance, le 22 juin, vers onze heures et demie du matin, 3 jours de prison et 500 francs d'amende.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE TOURCOING

L'audience du jeudi 25 juin s'est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Broquart, juge de paix. Ministère public, M. Proix, commissaire de police. Le rôle comprenait soixante-deux affaires.

SEPT AFFAIRES INDUSTRIELLES ont été appelées. M. Albert Guénot est condamné à quatre-vingt-seize amendes de cinq francs, pour avoir fait travailler plus de dix heures et demie. — M. Ch. Dessauvage, fondeur, se voit infliger huit amendes de cinq francs pour le même fait. — Le tribunal condamne MM. Vermerch et Lefebvre, filateurs, à trente-quatre amendes de cinq francs, pour avoir fait travailler après l'heure réglementaire. MM. Vermerch et Lefebvre disaient qu'il y avait eu une avarie à la machine et qu'ils voulaient regagner le temps perdu. — M. l'Inspecteur du travail a dressé quarante-sept contraventions à M. Francin, constructeur, pour ne pas avoir garanti les parties dangereuses des machines et avoir donné une mauvaise disposition aux lieux d'aisance. Après une vive défense de M. Francin, le tribunal condamne ce dernier à quarante-sept amendes de cinq francs. — Une affaire concernant M. Aimable Liard est remise. — Une autre intéressant MM. Jean et Jules Leurent, filateurs, à Halluin, a été ensuite appelée. M. l'Inspecteur avait relevé cent soixante contraventions pour avoir continué le travail après l'heure. Divers témoins déclarent que la machine était arrêtée avant l'heure. Après une discussion assez longue et une défense très vive présentée par Me René Legrand, l'affaire est mise en délibéré.

IVRESSE EN RÉCIDIVE. — Albert Salens, vernisseur, est condamné à un jour de prison et cinq francs d'amende. — Henri Declercq teinturier, à Halluin, s'est vu infliger un jour de prison et cinq francs d'amende pour ivresse et un jour de prison pour violences sur une femme.

DÉCLARATION D'ACCIDENT. — M. Henri Vandecasteele, entrepreneur, qui n'a pas fait de déclaration d'accident, est condamné à cinq francs d'amende.

— Il a encore été prononcé un certain nombre de condamnations à l'amende pour contraventions diverses.

L'audience a pris fin à une heure.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement, sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

Un ami du régiment. — 1° Par lettre, à M. le Commandant du recrutement à Lille; 2° Elle ne sera pas appliquée avant 1906. — *E. R. Tourcoing*, 28. — Rue de Dunkerque, à Paris. — *B. W.* 4. — « Affectueux souhaits ». — *Greatest* 126. — Oui. — *E. H.* — 1° Écrivez au Bourgmestre de la commune où vous voulez être employé; 2° Écrivez à M. le Ministre des Chemins de fer en vous faisant recommander par votre représentant et votre sénateur. — *Un abonné* 71. — 1° Les hernies inguinales et crurales ne s'étendant pas au-delà de l'orifice externe du canal sont compatibles avec le service militaire. Celles plus graves entraînent l'exemption; 2° Roubaix, Mouvaux, Ronco, Halluin, Menin, Ypres, Furnes, Nieuport, Ostende, 91 kilomètres.

Amélioration des relations entre Paris et Amiens et entre Amiens et Lille et vice-versa. — A partir du 1er juillet, les modifications suivantes seront apportées au service des trains en vue d'améliorer les relations entre Paris et Amiens et entre Amiens et Lille et vice-versa.

Paris. — Amiens. — Lille. — Le train express n. 311 partant de Paris à 1 h. 05 du soir entrera directement à Amiens et ne desservira plus Longueau.

Le train express n. 311 relèvera à Amiens la correspondance du train n. 32, venant de Boulogne et celle du train n. 1704, venant de Doullens. Cette dernière correspondance sera réservée aux voyageurs sans bagages et ne sera pas garantie. Le train express n. 312, partant de Lille à 1 h. 40 du soir, sera avancé de 5 minutes au départ de Lille, d'où il partira à 1 h. 35 du soir, il entrera directement à Amiens et ne desservira plus Longueau. Par suite, les petits trains de navette n. 311 et n. 312 partant actuellement d'Amiens pour Longueau à 2 heures 25 et à 3 heures 20, et de Longueau pour Amiens à 2 heures 50 et 3 heures 42 du soir, seront supprimés.

L'horaire des trains express n. 311 et n. 312 sera ainsi fixé:

BONS DU TRÉSOR. — L'intérêt attaché aux bons du Trésor est fixé, à partir du 24 juin, à 1 ½ pour les bons d'un mois à moins de deux mois; à 2 3/4 % pour les bons de deux mois à moins de six mois, à 2 % pour les bons de six mois à un an.

NOMINATIONS JUDICIAIRES. — Sont nommés juges suppléants aux tribunaux de première instance de Douai, M. Lemaire, juge-suppléant à Hazebrouck, en remplacement de M. Thery, dont la démission est acceptée; — A Hazebrouck, M. Monier, avocat; — A Saint-Pol, M. Leclercq, avocat.

NORD

TENTATIVE DE MEURTRE A FOURMIES. — Un sieur Arsène Degouste, 33 ans, chiffonnier, frappait journellement sa femme, Marie Janiont, journalière, âgée de 22 ans. Cette dernière retourna chez ses parents. Degouste rencontra sa femme hier et la supplia de reprendre la vie commune. Elle s'y refusa.

Degouste s'écria alors: « Eh bien! ce sera tout! » et en même temps il la frappait de deux coups de couteau, l'un dans la poitrine, l'autre dans le dos. Son coup fait, il prit la fuite vers la Belgique, brandissant son couteau ensanglanté pour écarter les personnes qui étaient sur son passage. Son signalement a été envoyé dans toutes les directions.

ACCIDENT MORTEL A BOESEGHEM. — Jeudi, vers huit heures et demie du soir, Victor Gamard, garçon brasseur chez M. Montreuil, dételait un cheval attelé à un cabriolet, en compagnie de son patron. Soudain, ce cheval fit un brusque écart, l'ouvrier fut renversé, et les roues du cabriolet lui passèrent sur le corps; on releva l'infortuné, qui respirait encore, mais, une demi-heure après, il expirait sans avoir repris connaissance. Âgé de 44 ans seulement, Gamard laisse une veuve et sept orphelins.

MOBILISATION DE LA DÉFENSE MOBILE DE DUNKERQUE. — *Suivant ordre ministériel*, une partie de la défense mobile de Dunkerque a été mobilisée sur pied de guerre. M. le vice-amiral Fournier est attendu.

INCENDIE A BORD D'UN VAPEUR A DUNKERQUE. — Hier après midi, un commencement d'incendie s'est déclaré à bord du vapeur *Merio*, amarré quai du bassin Freycinet. Le feu a pris dans de la graine. Les secours ont été promptement organisés.

Bains Heyst-s/m, Hôtel du Rivage, prix très modérés. 52374

PAS-DE-CALAIS

Assassinat d'un jeune homme à Angres-Liévin. — Mercredi vers 10 heures du soir, le nommé Gustave Tillon âgé de 21 ans, ouvrier mineur, travaillant à la fosse N° 7 des mines de Lens, habitant Angres, se trouvait en état complet d'ivresse dans l'estaminet L'Hebrier où une fanfare faisait sa répétition. Le patron refusa de donner à boire à Tillon qui sortit très en colère.

Après la répétition, les musiciens sortirent. L'un d'eux, un jeune homme de 16 ans 1/2, Desailly, prit la direction de la maison paternelle. On ne sait comment la discussion arriva. Tout à coup, on vit l'ivrogne et le jeune homme se rouant de coups.

Tillon étant le plus faible, saisit un couteau et en porta plusieurs coups à son jeune adversaire qui fut atteint dans la région du cœur. Tillon a été arrêté. Le jeune Desailly relevé par des passants a été reconduit chez ses parents où il est mort en arrivant.

UN ENFANT ÉCRASÉ A LIÉVIN. — Le petit garçon des époux Jean-Baptiste Locerf, habitant rue Germain Delebecque, s'amusait, en face de la maison paternelle, avec un sou qu'il venait de recevoir. Juste au moment où une voiture arrivait, la pièce ayant échappé des mains de l'enfant, roula au milieu de la chaussée. Instinctivement, celui-ci se porta pour la ramasser; mal lui en prit, car il fut renversé par la voiture qui lui passa sur le corps. Relevé aussitôt, on constata que le jeune Locerf portait de sérieuses blessures. Son état est grave.

LES ÉLECTIONS DE BÉTHUNE ET DE MONTREUIL. — Paris 25 juin. — L'élection de M. Delelis, dans la première circonscription de Béthune, sera vivement attaquée par M. Ferrette, et, les pièces du dossier réuni par le baron Daird aidant, il est certain que la séance au cours de laquelle se discutera l'élection sera des plus intéressantes. La Commission n'a pas encore arrêté de rapporteur, cependant M. Ermant doit faire un rapport verbal lundi.

La sous-commission chargée d'examiner les opérations électorales de l'arrondissement de Montreuil, a validé, à l'unanimité, le docteur Morel, élu en remplacement de M. Paul Truy, invalidé. Les protestations annoncées ne lui étant pas parvenues.

LA CATASTROPHE DE LA CITADELLE D'ARRAS. — Les blessés en traitement à l'hôpital Saint-Jean sont en très bonne voie de guérison. Cependant, l'état de santé de Mlle Berthe Salome inspire toujours des craintes.

Carrosserie A. DISPA
Voitures de luxe et de commerce
MARECHALERIE & CHARRONNAGE
pour Camions, Calandres, Tombereaux, etc.
ROUBAIX, 90, rue Daubenton, 90, ROUBAIX
10

Si vous êtes atteint d'une **MALADIE SECRÈTE** adressez-vous **Pharmacie Henri Couvreur** 32, rue Neuve à Roubaix, vous y trouverez le **remède infaillible** du DOCTEUR RICORD, qui vous guérira radicalement au bout de 3 ou 4 jours, **un seul flacon suffit.** — Exigez toujours mon nom sur l'étiquette. **Prix 3 francs.** 30809

BELGIQUE

LA CHAMBRE. — *Séance du 25 juin (matin).* — LE BUDGET DE LA GUERRE. — M. Deanbion se livre à des attaques contre la religion et les processions auxquelles participent les troupes.

M. Daens proteste contre le maintien du remplacement. M. Delnet estime aussi que le volontariat a fait faillite.

La discussion générale est close. Diverses critiques sont faites par MM. Colfs, Snoy et Jourez, à propos d'articles qui sont amendés. Les amendements sont tous repoussés par 8 voix contre 5. Il y a 13 membres présents.

M. Defuet critique la trop grande complaisance apportée à la mise à la pension d'officiers supérieurs.

M. Cousebant. — Il n'y a pas de complaisance. Tout ce que vous critiquez est légal. Vos accusations sont injustes et injurieuses.

L'article pensions (392,000 francs) est adopté. Les autres articles sont adoptés. Le vote sur l'ensemble est fixé à demain, à trois heures.

BUDGET DE LA GENDARMERIE. — M. Verhaegen réclame l'augmentation de la solde des gendarmes. Il proteste contre le chiffre trop élevé de 3,000 francs exigés pour tout d'un simple gendarme.

M. Vanden Dogaerde se plaint de l'insuffisance de la police rurale et du retard qu'on met à reorganiser la gendarmerie malgré toutes les promesses.

M. Piersaert parle dans le même sens en flamand.

M. Davignon signale l'absence de téléphone dans une quantité de gendarmeries. Il y en a encore près de 200 qui n'ont pas le téléphone et 51 qui n'ont pas même le télégraphe.

La séance est levée à midi.

Séance de l'après-midi. — LES ACCIDENTS DE TRAVAIL. — La discussion de l'article 22 continue. M. Cousot termine son discours. Il cherche à justifier l'intervention de trois médecins pour établir l'importance de l'accident.

M. Woeste combat l'amendement Denis.

M. Francotte précise le texte du projet du gouvernement.

M. Denis revient à la charge en faveur de son amendement. Cet amendement est repoussé par 62 voix contre 40. M. Cousot retire son amendement. Le texte de la section centrale est adopté.

L'article 23 — droit d'assigner directement le chef d'entreprise, qui peut mettre l'assureur en cause, — est adopté. L'article 24 — accord des parties devant le juge de paix — est adopté après rejet des amendements Destrée et Davignon.

Les articles 25 à 29, réglant différents points de procédure, sont admis sans grandes discussions. L'article 30, fondant un Comité technique, est également adopté. Un médecin sera adjoint à ce Comité.

L'article 31 permet à la Caisse d'épargne de faire l'assurance contre les accidents. M. Hector Denis propose plutôt la fondation d'une Caisse nationale d'assurance sous la garantie de l'Etat. M. Tack critique cette façon de voir et défend le projet du gouvernement. L'article est adopté dans le texte du gouvernement.

On terminera demain. La séance est levée à cinq heures et demie.

LE BANQUET DU SENAT. — La liste des adhésions au banquet qui doit être offert, le 8 juillet prochain, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle salle des séances du Sénat, vient d'être clôturée. Quatre-vingt-neuf sénateurs ont répondu favorablement à l'invitation du bureau; les invités sont au nombre de vingt-huit. Le banquet réunira donc cent et dix-sept convives. Parmi les abstentionnistes figurent plusieurs membres de la gauche libérale connus par leurs opinions très avancées et les sénateurs socialistes — à l'exception toutefois de M. Edmond Picard.

TRANSPORT GRATUIT DES MILICIENS. — Les miliciens appelés pour être remis à l'autorité militaire, jouissent de la gratuité de transport tant sur les voies ferrées ordinaires que sur les chemins de fer vicinaux, pour se rendre du lieu de leur domicile de milice au chef-lieu de la province.

Mais, par extension à cette disposition, M. le Ministre de l'Intérieur, de concert avec ses collègues de la Guerre et des Chemins de fer, a décidé que les miliciens qui, forcés de quitter la commune à laquelle ils appartiennent pour se procurer de l'occupation au dehors, résident au moment de l'incorporation dans une autre localité, ont droit également au transport gratuit par chemin de fer de cette commune au chef-lieu de la province.

Enfin, la gratuité de transport, dans les mêmes conditions, est aujourd'hui accordée aux miliciens qui demandent à être incorporés avant l'époque fixée pour la remise générale du contingent.

LE MINISTRE BELGE A BUCKINGHAM. — Le roi d'Angleterre a reçu, mardi, en audience, au Palais de Buckingham, le comte de Lalaing, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique, qui lui a présenté ses lettres de créance.

Le comte de Lalaing a été reçu ensuite par la reine Alexandra.

OSTENDE

UNE TENTATIVE D'ASSASSINAT a été commise mercredi soir, à Ostende, sur la personne d'un Bruxellois, M. A. Leduc. Le malheureux, frappé de quatorze coups de ciseau, et dévalisé par son agresseur, a été transporté dans un état lamentable à l'hôpital. L'auteur du crime est inconnu.

WASMES

ACCIDENT DE CHARBONNAGE. — Un accident est arrivé au puits n° 1 du charbonnage du Grand-Buisson, à Wasmes. Un ouvrier appelé Joseph Andrieux, âgé de 49 ans, en voulant prendre place dans la cage, a été pris entre celle-ci et les taquets et a été broyé. Il est mort deux heures après l'accident.

COURTRAI

LES CONCERTS PUBLICS. — Voici le programme du concert public que la musique du 4e régiment de tirailleurs, sous la direction de M. Théophile Coutelier, donnera dimanche prochain, 28e juin, à six heures du soir, au kiosque de l'Esplanade:

PREMIÈRE PARTIE. — 1° *Ouverture de Guillaume Tell*, Rossini; 2° *Air varié pour clarinette*, sur un thème allemand, arrangé par Th. Coutelier (soliste, M. Rhumes), (Kilode); 3° *La Traviata*, romance chantée avec accompagnement, par M. Declerck, Verdi; 4° Grande fantaisie sur l'opéra *Tannhauser*, Wagner.

DEUXIÈME PARTIE. — 1° Fantaisie brillante sur l'opéra *Messaline*, arrangée par Th. Coutelier, de Lara; 2° Fantaisie sur une mélodie de Chopin, pour grande flûte, arrangée par Coutelier (soliste, M. Mikines), de Demerssemann; 3° *La Coupe du Roi de Thulé*, romance, chantée avec accompagnement, par M. Declerck, Dias; 4° *Chant des Belges*, ouverture patriotique, Litolf.

Des chaises seront à louer au profit du monument de Groeninghe.

— Le Cercle *Orphée*, de Courtrai, donnera un concert public de symphonie, le dimanche 26 juillet prochain, au parc de l'Esplanade. Nous publierons, en temps utile, le programme détaillé de cette fête musicale.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL — *Audience du 24 juin.* — Présidence de M. DUMORTIER, vice-président. — M. Joseph Jacquart, entrepreneur de brouetteries à Dottignies, trois amendes de 26 francs chacune avec sursis, pour ne pas avoir affiché dans son chantier les règlements sur le travail des enfants, ni un règlement d'atelier. — 30 francs d'amende à Augustin Deconinck, 66 ans, cultivateur à Ingelmunster, pour outrages envers le pontonnier. — Un an de prison, 50 francs d'amende, et 500 francs de dommages-intérêts, avec arrestation immédiate à Emile Vandekerckhove, 24 ans, peintre à Oyghem, pour avoir porté des coups de couteau à Pierre Lobbens. — Huit jours de prison, avec sursis, à Aloïse Verschaete, 41 ans, négociant en lin à Bisseghem, pour ne pas avoir fait d'inventaire après faillite. — 26 francs d'amende à Joseph Doblauwe, 73 ans, maçon, pour vol de pavés; 26 francs d'amende, avec sursis, à sa fille, Marie-Louise, 40 ans, ouvrière à Lendelede, pour recel. — 30 francs d'amende, avec sursis, à Raymond Vanneste, 27 ans, charpentier; 50 francs d'amende à Médard Coussens, 23 ans, tonnelier à Oyghem, pour coups et blessures à Cyrille Pauwels.

MOUSCRON

UN HANGAR INCENDIE AU MONT-A-LEUX. — Jeudi matin, vers trois heures, le hangar situé derrière la maison de M. Adrien Dehouvrie-Van Torre, Grande-Rue, au Mont-à-Leux, a été complètement détruit par un incendie dont les causes sont, jusqu'ici, inconnues. Les dégâts se monteraît à la somme de cinq cents francs. Il y a assurance.

INCENDIE AU MONT-A-LEUX. — *Une arrestation.* — Jeudi après-midi, le l'arquet de Courtrai, représenté par MM. Gombault, procureur du Roi; Pringiers, juge d'instruction, et Rommens, greffier, est descendu à Mouscron, vers quatre heures. Accompagnés de M. Vanfleteren, commissaire-adjoint de police, les magistrats se sont rendus pour la troisième fois chez M. Cyrille Muflie, âgé de 43 ans, cabaretier, habitant Grande-Rue, 116, à Mont-à-Leux, pour continuer l'enquête au sujet de l'incendie qui a éclaté chez ce dernier, dans la nuit de vendredi à samedi. Au cours de l'instruction, le cabaretier a été arrêté. Il a été conduit dans la soirée, à neuf heures, à la prison de Courtrai. Rien n'a transpiré de l'enquête, mais il y a tout lieu de croire que le prévenu a fait des aveux. Le Parquet est retourné à Courtrai, à neuf heures.

COYGHEM

UN ACCIDENT DE VOITURE. — Dans la soirée de mercredi, vers cinq heures, un garçon brasseur, Edmond Vanmarchke, âgé de 40 ans, au service de M. E. Lagae, brasseur, à Heule, était occupé à retirer du cannon, un tonneau de bière, lorsqu'il glissa et tomba sous une des roues du véhicule, qui lui écrasa un doigt du pied gauche et lui fit des contusions dans le dos et à la figure. Après avoir reçu des soins, le blessé a été reconduit à son domicile. Son état nécessitera un repos de plusieurs semaines.

HERSEAUX

UNE GRÈVE D'OUVRIERS TISSERANDS. — Les ouvriers du tissage Pollet-Bracaval, à Herseaux, se sont mis en grève, mercredi soir, au nombre de 108. Motif: diminution de salaire de 0.10 à 0.14 c. au tapis. Le tapis mesure 1 mètre 20 à 1 mètre 40 c. Les ouvriers sont réunis sur la Grand'Place, mais sont calmes. La gendarmerie est sur les lieux.

NÉCHIN

UNE ARRESTATION. — Le nommé Deconinck Jules, dit Baron, âgé de 21 ans, demeurant à Néchin, contre lequel existait un mandat d'arrêt pour vol qualifié commis à Templeuve, a été arrêté hier après-midi par la gendarmerie et écroué à la prison de Tournai.

TOURNAI

UN DOUBLE JUBILÉ CHEZ LES FRÈRES. — Les fêtes organisées en l'honneur du cinquantenaire de l'entrée en religion des chers Frères Marusis et Modeste, se sont clôturées jeudi, par une messe solennelle d'actions de grâces, célébrée à dix heures, dans la chapelle de l'Institut. L'autel brillamment illuminé était orné de toutes les gerbes et de tous les bouquets offerts aux jubilaires. Ceux-ci avaient pris place, avec le cher Frère Joseph, directeur, dans le chœur, au pied de l'autel. Une nombreuse assistance se pressait à la cérémonie. Aux premiers rangs, les parents des Frères Marusis et Modeste, M. Henri Duquesne, député, président de l'Association des Anciens élèves; MM. Gahide et Dorchy, vice-présidents; M. le sénateur Stiénon du Pré; M. Emile Delrue, conseiller provincial et communal; M. Duquesne Louis, commissaire d'arrondissement; M. Henri Delrue, le dévoué président de la Fanfare Saint-Joseph qui a aussi participé à la manifestation de mercredi; de nombreux prêtres et religieux de la ville; les chers Frères Marusis, directeur de l'école de Gosselies, ancien compagnon du Frère Marusis, et le cher Frère Ernest, directeur de l'école Saint-Luc.

C'est M. le vicaire général Durez qui a célébré le Saint-Sacrifice, assisté de MM. les vicaires Lolivier et Suys. Sous la direction du Frère Cajetan, une partie de la maîtrise de la cathédrale a interprété avec beaucoup de sentiment la messe de Michel Haller et à l'offertoire, le splendide *Adore te*, de Stehle. A la fin de la messe, un *Te Deum* a été chanté.

A une heure de l'après-midi, un banquet cordial a réuni les religieux, les parents des jubilaires et quelques-uns de leurs amis.

UNE PENSION de 3.693 francs est accordée à M. J.-B. Desrez, vicaire-général de l'évêché de Tournai.

ACCIDENT. — En tombant en bas d'une grille, place des Acacias, le petit Henri Foucart, demeurant rue des Fossés, s'est brisé le bras gauche. M. le docteur Willers, qui l'a soigné, l'a fait admettre à l'hôpital.

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

LA COURSE LEERS-QUESNOY. — C'est dimanche prochain 28 juin que sera courue la course Leers-Quesnoy-sur-Deûle et retour (40 kilomètres), organisée par les *Joyeux Pédaleurs de Leers*, établis à l'estaminet de l'*Union Colombophile*, chez M. Leblanc, à la Mottelette, à Leers. La course sera dotée de 50 francs de prix en espèces et de nombreux dons, parmi lesquels un superbe objet d'art offert par M. de Montalembert, député. Le départ sera donné à trois heures et demie. Droit d'inscription: 1 fr. 50. Avant cette épreuve de fond, sera couru un rallie-papiers doté de 15 francs de prix et d'objets d'art et dons divers. Droit d'inscription: 0 fr. 60. Départ à deux heures, du local des *Joyeux Pédaleurs de Leers*. Voilà une journée complète à passer pour les amateurs.

NATATION

RACING-CLUB DE ROUBAIX. — *Section natation.* — Réunion ce soir, vendredi, à l'Hôtel Ferraille, à neuf heures. Le match de water-polo joué hier soir, aux Bains Roubaisiens, a obtenu un plein succès: l'équipe 1 est sortie vainqueur par huit buts à trois.

HIPPISME

COURSES A AUTEUIL

du jeudi, 25 juin

Paris, 25 juin. — (*Par dépêche.*) — Bonne réunion de semaine, favorisée par un temps très agréable; l'assistance était encore nombreuse et élégante, et il y a eu assez de concurrents dans toutes les épreuves pour assurer l'intérêt de la partie technique. Voici les résultats:

Prix de Garches (course de haies, à vendre aux enchères publiques, 3.000 fr., 3.500 m.): 1er, United Langlaagte (H. Jennings), pesage 60.00, placé 17.00, pelouse 27.50, placé 7.00; 2e, Neuwied (W. Wright), pes. 12.00, pel. 5.50.

Prix de la Futaie (course de haies, 4.000 fr., 2.800 m.): 1er, Fantine (F. Morris), pesage 25.00, placé 20.50, pelouse 12.00, placé 10.00; 2e, L'Orfèvrerie (Brooks), pes. 26.50, pel. 16.00.

Prix Pride Of Kildare (steeple chase, handicap, 10.000 francs, 4.500 m.): 1er, Lyda (F. Hall), pesage 26.00, placé 17.50, pelouse 14.00, placé 8.50; 2e, Révolutionnaire (H. Jennings), pes. 47.00, pel. 20.50.

Prix de la Pépinière (course de haies, handicap, 5.000 francs, 3.500 m.): 1er, La Morée (Ch. Barüller), pesage 27.00, placé 17.50, pelouse 16.50, placé 8.50; 2e, Point du Jour (A.-b. Johnson), pesage 16.00, pel. 8.00.

Prix Clin Foc (steeple-chase, 4.000 fr., 3.800 m.): 1er, Sautoir (J. Monk), pesage 11.50, pelouse 6.00.

Prix Stuart (course de haies, 4.000 fr., 2.800 m.): 1er, Popolani (Ch. Barüller), pesage 116.00, placé 25.50, pelouse 62.50, placé 13.00; 2e, Fleurus IV (H. Holt), pes. 14.00, pel. 7.00; 3e, Ak Robat (F. Hall), pes. 32.00, pel. 12.50.

AUJOURD'HUI, vendredi, 26 juin, courses à Maisons-Laffitte.

COURSES A FOREST

du jeudi, 25 juin

Voici les résultats des courses qui ont eu lieu le jeudi 25 juin, à deux heures et demie, à Forest:

Prix Chloroforme (1.500 fr., 1.200 m.): 1er, Alba; 2e, Julia; 3e, Baterham. — *Prix Brin d'Or* (2.000 fr., 1.700 m.): 1er, Fauconval; 2e, Bornival; 3e, Foire. — *Prix Bondemont* (2.000 fr., 1.800 m.): 1er, Serpentin; 2e, Louvois; 3e, Isabeau. — *Prix Mascarille* (2.000 f., 2.000 m.): 1er, Tit Bits; 2e, Pass; 3e, Fatua.

AUJOURD'HUI, vendredi, 26 juin, à deux heures trois quarts, courses à l'hippodrome de Laeken.

COURSES DE TOURNAI DU 28 JUIN. — Voici la liste des engagements définitifs: Course pour chevaux de Tournai, 8; — Prix de l'Elevage, 10; — Course au Galon, 7; — Course de 2e série, 8; — Course de 1re série, 9; — Course de haies, 6. — Les courses commenceront à deux heures et demie précises, pour se terminer à six heures. L'entrée du champ de courses se trouvera porte de Lille.

JEU DE BOULES

ROUBAIX. — Une intéressante partie de boule a eu lieu, jeudi soir, à cinq heures, chez M. Duformont, cabaretier, rue de Lannoy. Deux amateurs jouaient six points pour un enjeu de 50 francs: Louis Detmermans contre Emile Leman, de Wattrelos. Ce dernier est resté vainqueur; il a fait les six points contre trois à son adversaire. Ce match a été suivi avec beaucoup d'intérêt par les amateurs présents.

HELCHIN. — Voici les résultats du jeu de boule à la platine qui a eu lieu chez M. Jules Trenteseaux, estaminet du *Rossignol*, rue de Tournai. Il y avait 105 fr. de prix qui ont été vigoureusement disputés par les sociétaires présents. 1er prix, 30 fr., Eugène Sonnez, Espierres; 2e, 25 fr., Léon Belin, Celles; 3e, 20 fr., Emile Duronchelle, Waroeing; 4e, 15 fr., Léon Coquerelles, Pottes; 5e, 10 fr., Albon Dessablin, Pottes; 6e, 5 fr., Gustave Carlise, Espierres.

COLOMBOPHILIE

Concours annoncés

ROUBAIX. — Les Deux Roubaisiennes rappellent leur concours de Rambouillet (rayon de 6 kilomètres), le dimanche 28 juin. Prix d'honneur 500 francs, répartis en 20 prix de 10 francs et 60 prix de 5 francs. Mise obligatoire 1 franc par pigeon; mise facultative 1 franc par pigeon. Inscription des pigeons chez MM. Hervan, rue St